

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 12 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves DRUET.

La convocation a été faite le mercredi 7 décembre 2016.

Le compte rendu a été affiché le vendredi 16 décembre 2016

PRESENTS: YVES DRUET, EVELYNE CALOPRISCO-CHAGNOT, VINCENZO CACCAMO, CLAUDINE MAGNI, YVES DEVAL, NAHIM GUEMAZI, SYLVAIN GIRAUD, CHRISTIAN KWASNIK, BEA VEBER, MARC GENDRIN, CHRISTIANE HUTTGES, FREDERIC HEREDIA, ANNE-CLAUDE TRUONG, CHRISTINE RUSSO, MARTINE BONVALLOT

ABSENTS : SAKIR TAS, NADIA OURABI, SYLVAIN RONZANI

A ETE NOMME SECRETAIRE : YVES DEVAL

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte-rendu de la séance du 27 septembre 2016
3. Plan de soutien à l'activité du BTP-Convention pour le réaménagement d'un espace urbain et le développement d'une quarantaine de logements
4. Plan de soutien à l'activité du BTP-Convention pour le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements sociaux
5. Demande de subvention pour le projet d'habitat senior-inscription des crédits au BP 2017
6. Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements-inscription des crédits au BP 2017
7. Maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet habitat senior
8. Maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement d'espaces en vue de la construction de logements
9. Demande de subvention au titre de la valorisation du patrimoine
10. Autorisation spéciale de dépenses d'investissement avant adoption du BP 2017
11. Convention d'objectifs et de moyens avec la crèche des « petits peut-on »
12. Subvention complémentaire crèche des « Petits peut-on »
13. Participation aux charges scolaires 2015-2016
14. Participation aux travaux de l'antenne du Domaine des Pères
15. Admission en non-valeur
16. Prolongement d'une zone bleue
17. Divers

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Après accord du Conseil municipal, le Maire ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

Point 17 : Redevance d'occupation du domaine public

Point 18 : Décision modificative N°5

1. **Désignation d'une secrétaire de séance**

Monsieur Yves DEVAL est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal.

2. **Compte-rendu de la séance du 27 septembre 2016**

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2016. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2016

3. **Plan de soutien à l'activité du BTP-Convention pour le réaménagement d'un espace urbain et le développement d'une quarantaine de logements**

Le Maire présente la convention à passer avec la région Bourgogne-Franche Comté pour le financement de l'aménagement d'un espace urbain en vue de développer une quarantaine de logements à Cravanche. Il s'agit des terrains de l'ADIJ

Le montant de la subvention d'investissement est de 122 400 € sur un montant éligible HT de 612 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer

4. **Plan de soutien à l'activité du BTP-Convention pour le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements sociaux**

Le Maire présente la convention à passer avec la région Bourgogne franche Comté pour le financement du développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements sociaux. Il s'agit du projet d'habitat senior

Le montant de la subvention d'investissement est de 79 484 € sur un montant éligible HT de 397 418 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer

5. **Demande de subvention pour le projet d'habitat senior-inscription des crédits au BP 2017**

En complément du projet de pôle de santé la commune de Cravanche a souhaité mettre en œuvre un projet immobilier à caractère social au profit des personnes âgées en créant une dizaine de pavillons d'habitat senior.

Ce double projet répond à une attente forte des habitants en développant une offre de logements adaptés aux besoins d'une population vieillissante à proximité de services qui lui sont essentiels.

Afin de permettre la réalisation de ce projet des travaux d'aménagement sont nécessaires notamment la démolition d'une ancienne salle de spectacle et la réalisation des voiries et réseaux nécessaires à la desserte des logements. Ils sont estimés à 397 418 €, dont 196 825 € HT de travaux et 23 593 € HT de frais d'études, le reste 177 000 € concerne l'acquisition du terrain.

Pour ce dossier important, la Commune de Cravanche, sollicite une subvention au taux maximum, auprès de l'Etat de la région, du Conseil départemental

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté, décide d'inscrire les crédits au budget 2017, sollicite une subvention au taux maximum auprès :

- des services de l'Etat au titre de la DETR 2017
- de la région au titre du Plan de soutien au BTP
- du Conseil départemental au titre du partenariat départemental 2017
- du Président de la Communauté d'agglomération belfortaine au titre du fonds d'aide complémentaire.

6. Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements- inscription des crédits au BP 2017

La commune de Cravanche est une commune particulière en ce sens qu'elle est une des plus petites du Territoire de Belfort mais avec une densité de population forte.

La révision du PLU en cours indique que nous devons construire dans les 20 ans à venir environ 70 logements si nous voulons maintenir notre population, nos commerces et nos services.

L'exiguïté du territoire ne laisse que peu d'opportunités, c'est pourquoi lorsque celles-ci se présentent il est important de les saisir et tout mettre en œuvre pour développer l'offre de logements.

C'est dans cette optique que les terrains de l'ADIJ ont été préemptés en 2015 et qu'une modification simplifiée du POS a été mise en œuvre pour permettre le développement d'un projet urbain de qualité pouvant accueillir des logements collectifs et individuels en cœur de ville.

Trois bâtiments relativement imposants comportant de l'amiante occupent cet espace et devront être démolis. Ces locaux dédiés à la formation de jeunes en difficultés étaient des ateliers et leur abandon leur donne l'aspect d'une friche en cœur de commune. La voirie et les réseaux devront également être repris dans leur ensemble.

La Commune a pris l'attache d'un cabinet d'étude qui estime sommairement les travaux décrits plus haut à environ 412 000 € HT (Etudes et travaux compris).

Pour ce dossier important, la Commune de Cravanche, sollicite une subvention au taux maximum, auprès de l'Etat de la région, du Conseil départemental

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté, décide d'inscrire les crédits au budget 2017, sollicite une subvention au taux maximum auprès :

- des services de l'Etat au titre de la DETR 2017
- de la région au titre du Plan de soutien au BTP
- du Conseil départemental au titre du partenariat départemental 2017
- du Président de la Communauté d'agglomération belfortaine au titre du fonds d'aide complémentaire.

7. Maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet habitat senior

Dans le cadre de la démolition de l'ancienne salle de spectacle et l'aménagement des espaces publics pour le projet d'habitat senior, la commune de Cravanche a sollicité le concours d'un maître d'œuvre

La proposition de maîtrise d'œuvre s'élève à 21 400 € HT soit 5,38% du montant des travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de maîtrise d'œuvre établie par le cabinet BEJ pour un montant de 21 400 € HT et autorise le Maire à signer la proposition ainsi que l'ordre de service pour cette prestation

8. Maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement d'espaces en vue de la construction de logements

Dans le cadre de la démolition des anciens bâtiments de l'ADIJ et pour le projet d'aménagement d'espace en vue de la construction de logements, la commune de Cravanche a sollicité le concours d'un maître d'œuvre

La proposition de maîtrise d'œuvre s'élève à 24 340 € HT soit 5,91% du montant des travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de maîtrise d'œuvre établie par le cabinet BEJ pour un montant de 24 340 € HT et autorise le Maire à signer la proposition ainsi que l'ordre de service pour cette prestation

9. Demande de subvention au titre de la valorisation du patrimoine

Des devis ont été sollicités pour la rénovation de la place des écoles notamment la remise en fonctionnement de la fontaine ainsi que la reprise des éléments supportant les oliviers

Le montant des travaux sur les systèmes hydrauliques est estimé à 5 216,22 € HT, la réfection de la cuve 5 000 € à 10 000 € selon la technique retenue. La réfection des bacs contenant les oliviers est estimée à 2 495 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de travaux telle qu'elle a été présentée, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'agglomération Belfortaine au titre de la valorisation du patrimoine.

10. Autorisation spéciale de dépenses d'investissement avant adoption du BP 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Municipal.

Il est proposé de prévoir les crédits pour le remplacement des fenêtres dans la classe des petits de la maternelle pour un montant de 4 583,04 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les dépenses telles qu'elles sont présentées. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017 au compte D 21312.

11. Convention d'objectifs et de moyens avec la crèche des «petits peut-on»

La Commune de Cravanche ne disposant pas de crèche sur son territoire souhaite néanmoins encourager une offre d'accueil des jeunes enfants.

A cet effet il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la convention d'objectifs et de moyens qui fixe les modalités de participation de la Commune de Cravanche au financement de la crèche des « Petits Peut-on » pour l'année 2017.

Une subvention de fonctionnement correspondant à deux euros par heure « Cravanchoise » et plafonnée à 10 000 € selon l'échéancier suivant :

- A compter du 15 janvier 2017 : 2 000 €
- A compter du 15 avril 2017 : 2 000 €
- A compter du 15 juillet 2017 : 2 000 €
- A compter du 15 octobre 2017 : 2 000 € si le total de 4 000 heures est atteint sur le relevé de début octobre
- Au mois de décembre, dans le cas où le total annuel de 5 000 heures n'est pas atteint, le solde, calculé en fonction du dernier relevé statistique de l'année 2016, sera versé en janvier 2017.

Il est entendu que cette participation vient compléter les ressources issues des familles et des autres financeurs, en particulier la Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort et la Ville de Belfort,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention (Nahim GUEMAZI) approuve les termes de la convention, autorise le Maire ou son représentant à la signer.

12. Subvention complémentaire crèche des «Petits peut-on»

La crèche des Petits Peut-On a accueilli en 2016 plus de familles Cravanchoises que les années précédente, le seuil des 10 000 euros prévu à la convention a été atteint. Le montant supplémentaire calculé sur la base de deux euros de l'heure « cravanchoise » est estimé à 300 €.

Il est proposé à titre exceptionnel de financer ce dépassement au titre du service rendu à la population

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention (Nahim GUEMAZI), approuve le versement de la subvention complémentaire et décide de prévoir les crédits au budget 2016

13. Participation aux charges scolaires 2015-2016

Vu le code général des collectivités territoriales, vu les dispositions de la loi du 22 juillet 1983 relatives à la répartition des charges de fonctionnement des écoles entre les communes, considérant que la commune de Cravanche dans le cadre d'une réciprocité, fixe les mêmes montants de participations que ceux de la Ville de Belfort.

Considérant que ces montants sont pour l'année scolaire 2015/2016, de 723,43 euros pour un élève de maternelle et 547,04 euros pour un élève en élémentaire, qu'il est proposé au conseil d'adopter ces participations,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant des participations aux charges scolaires pour l'année 2015/2016 à 723,43 euros pour un élève en maternelle et 547,04 euros pour un élève en élémentaire

14. Participation aux travaux de l'antenne du Domaine des Pères

Des travaux ont été nécessaires pour l'entretien de l'antenne collective du Domaine des pères située sur le toit de la mairie.

Il est convenu que la mairie participe au prorata du nombre de logements situés dans la mairie et reliés à cette antenne. Le montant des travaux s'élève à 235,20 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention (Yves DEVAL), approuve la participation et décide d'inscrire les crédits au budget 2017

15. Admission en non-valeur

Le trésorier a adressé à la Commune un état de non-valeur concernant un arriéré sur une facture du service enfance et jeunesse, Il s'agit d'une dette de 23,60 euros à présenter au Conseil municipal pour validation

La non-valeur n'éteint pas la dette

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'admission en non-valeur de 23,60 €, décide de prévoir les crédits nécessaires au BP 2016 et charge Monsieur le Maire de passer les écritures comptables nécessaires.

16. **Prolongement d'une zone bleue**

La commune dispose d'une zone bleue dans le bas de la rue des Commandos d'Afrique et la rue des Acacias. De nombreux témoignages et constatations montrent des difficultés de stationnement sur la place Berly, sur la rue des Commandos notamment à proximité des commerces et sur le parking des écoles.

Afin de limiter le stationnement de voitures tampons, il est proposé de prolonger la zone bleue sur toutes ces zones

Un débat s'engage sur l'opportunité, les avantages et les inconvénients d'une telle zone notamment au regard des riverains et des commerçants de la rue.

Le Conseil, après en avoir délibéré, propose de solliciter à nouveau les entreprises pour qu'elles incitent leur salariés à se stationner sur les parkings existants sur le site de Techn'hom, de créer deux places supplémentaires de stationnement minute à proximité des commerces et si ces mesures ne suffisent pas à instaurer une zone bleue accompagnée d'un dispositif pour permettre aux riverains de se stationner sans être verbalisés

17. **Redevance d'occupation du domaine public**

Le gérant du Menu plaisir a sollicité l'autorisation d'occuper le Domaine public pour l'installation de quelques tables et d'une rôtisserie le long du trottoir rue des Commandos d'Afrique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la redevance d'occupation du Domaine public à 120 euros annuel

18. **Décision modificative N°5**

Après vérification des comptes avec le trésorier, il apparaît que des frais d'études concernant les travaux de la rue des Commandos d'Afrique (1997-1999) n'ont pas été intégrés au compte d'immobilisation pour la somme de 30 932,30 €

Il convient de prévoir les crédits budgétaires pour régulariser ces opérations d'ordre :

Recettes d'investissement
Chapitre 041 , article 2031 : + 30 950 €
Dépenses d'investissement
Chapitre 041, titre 2151 : + 30 950 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle qu'elle est présentée et charge Monsieur le Maire de passer les écritures comptables

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 22 H 30